INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
6 septembre 2022

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 6 septembre 2022 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:

Madame Marie-France Gagnon
Madame Nicole Després
Monsieur Christian Baril
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h39. Mme Chantal Gagnon, mairesse, souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 114-22

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2022

Résolution No 115-22

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022;

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal du 9 août 2022. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER D'AOÛT 2022

Résolution No 116-22

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer du mois d'août 2022 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 août 2022 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'août 2022 comportant les numéros de chèques de #9214 à #9240 totalisant **52 037,05 $**, sous réserve de la vérification du montant dû à Asselin & Asselin Arpenteurs-géomètres ;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 août 2022, apparaissant au tableau ci-dessous :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Dépenses incompressibles du 1er au 31 août 2022
Totalisant un montant de 116 219,15 $

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Agence de Revenu du Canada (DAS juillet)	3 649.40 $
Alarme 911 (Loisirs)	19.49 $
Frais de banque	15.00 $
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	1 539.54 $
Frais Prêt #3	988.67 $
Frais Prêt #4	558.66 $
Frais Prêt #8	86 012.17 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS juillet)	9 720.19 $
Ministre du Revenu du Québec (pénalité DAS avril en retard)	765.20 $
Ministre du Revenu du Québec (pénalité DAS mai en retard)	197.48 $
Salaire des employés	8 734.25 $
Salaire des élu(e)s (mai, juin et juillet)	3 692.50 $
Télus communications (Internet et téléphone du garage)	161.18 $
Visa Desjardins	32.05 $
Total	**116 219.15 $**

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Résolution No 117-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de M. Julien Brisson, par laquelle ce dernier demande à devenir propriétaire d'un terrain qu'il exploite sans frais depuis plusieurs années et qui appartient actuellement à la Municipalité, le tout par prescription acquisitive;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal n'ont pas les compétences requises pour prendre position sur le droit de M. Brisson de devenir propriétaire par prescription acquisitive, et, en ce sens, souhaitent obtenir un avis juridique relativement à cette question;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me Stéphane Reynolds du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de fournir un avis juridique quant au droit de M. Brisson de devenir propriétaire dudit terrain par prescription acquisitive.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directrice générale, madame Francesca Lavoie, reçoit et dépose la déclaration d'intérêts pécuniaires de l'élue suivante:

La conseillère, madame Nicole Després.

APPUI DES MUNICIPALITÉ RURALES DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE 2, 3, 4 OU 5) POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAMH VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS L'OBJECTIF DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN COMMUN ET LA GESTION DES ACTIFS DU MATÉRIEL ROULANT DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

Résolution No 118-22

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin désirent présenter un projet d'étude de faisabilité de mise en commun du matériel roulant dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Trinité-des-Monts s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité de mise en commun du matériel roulant;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Valérien organisme responsable du projet.

OFFRE DE SERVICES DE MME JOHANNE FRAPPIER À TITRE DE BÉNÉVOLE

Résolution No 119-22

Il est proposé par M. Christian Baril et adopté à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services de Mme Johanne Frappier à titre de bénévole pour la bibliothèque. Mme Frappier viendra à la bibliothèque une fois par mois, afin de mettre à jour les entrées et sorties de livres, faire les rotations, et traiter le courrier adressé à la bibliothèque. D'autres demandes pourraient s'ajouter au besoin et avec l'accord de Mme Frappier.

APPUI POUR CONTRER LA PROPOSITION DU NOUVEAU REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL

Résolution No 120-22

CONSIDÉRANT QUE le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de 4 à 3 circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour les élus de la municipalité de La Trinité-des-Monts, puisqu'elle diminue notamment la représentativité de l'Est-du-Québec à la Chambre des communes ainsi que l'accès aux bureaux des députés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts se positionne contre la proposition de redécoupage électoral présentée le 29 juillet 2022 et demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec de maintenir le statu quo à ce sujet.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CHUBB FIRE & SECURITY CANADA CORPORATION

Résolution No 121-22

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission de Chubb Fire & Security Canada Corporation afin de procéder à l'inspection annuelle et la maintenance du système de sécurité incendie, tel qu'exigé par le Code National de Prévention des Incendies pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Les coûts de ces inspections

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

seront répartis de la façon suivante, en sus des taxes applicables :

Année 1 : 972,70 $
Année 2 : 1 001,88 $
Année 3 :1 032,03 $
Année 4 :1 063,16 $
Année 5 : 1 095,26 $

LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES DU VILLAGE

Résolution No 122-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire diminuer à 30 km/h la limite de vitesse dans les rues du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris en considération les nombreuses demandes et plaintes verbales reçues au sujet de la vitesse dans les rues;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents de porter la limite de vitesse à 30km/h dans les rues du village, soit la rue Centrale Nord, la rue Centrale Sud, la rue du Sommet et la rue du Détour, et de procéder à l'affichage requis.

CHANGEMENT DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU COMPTE ACCÈS D AFFAIRES

Résolution No 123-22

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'administrateur principal du compte Accès D Affaires de la Municipalité de La Trinité-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, à titre d'administrateur principal du comptes Accès D Affaires de la Municipalité de La Trinité-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à poser tout geste nécessaire ou utile afin de modifier l'administrateur principal du compte Accès D Affaires de la Municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 124-22

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 21h32.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

.....
Chantal Gagnon, Mairesse

.....
Francesca Lavoie, Directrice générale/greffière/trés.